

Rapport moral

Assemblée Générale 2026

« Nous sommes accueillis cette année pour notre AG dans le département de la Haute Savoie dont je ne doute pas un instant de la bonne organisation. De plus accueillis sur cette commune magnifique de Morzine où j'y ai encadré pendant plusieurs années des stages de ski de l'Union Sportive de l'Éducation Nationale. Ce qui ne me rajeunit pas mais me réconforte pour avoir pu constater hier que les paysages sont toujours aussi grandioses et que les traditions culinaires hautes savoyardes n'ont pas perdu de leur convivialité.

C'est aussi une **Assemblée Générale** qui s'inscrit dans un cadre extrêmement compliqué au regard des enjeux que vit actuellement la chasse française et de ceux qui l'attendent pour 2027 ; cela nous ne devons pas et ne pouvons pas l'oublier !

En effet c'est bien toute la chasse française qui est attaquée par des associations bien connues ou mise à mal par la bureaucratie environnementale de l'Europe, la lourdeur des technstructures étatiques françaises, les atermoiements de certains de nos élus politiques et cynégétiques, ou pire encore le dogmatisme punitif d'un Front Republicain qui se déchire déjà pour les échéances électorales à venir mais qui sait très bien retrouver ses alliances dès lors que la chasse est au centre des débats !

Il est de tradition, en ce jour, de revenir sur **la saison écoulée** qui restera comme une année charnière pour la chasse. Une année de combats, de tempêtes politiques et médiatiques, mais aussi de quelques victoires concrètes pour les chasseurs. Je le ferai en m'appuyant sur quelques dossiers.

Dès le mois de mars 2025, avec pour appui médiatique une grande campagne radio et digitale, l'opération de nettoyage de la nature « **J'aime la Nature Propre** », a été une formidable réussite.

Nous avons réuni des centaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants, qui sont venus ramasser collectivement les déchets dans leur village. C'est une action extraordinaire, bien loin des clivages de la chasse, qui permet de rassembler des personnes qui ont juste envie que la nature dans laquelle ils vivent tous les jours soit plus propre et plus belle à contempler.

Cette année, le chiffre des participants inscrits a encore été plus important, aussi je demande à chacun d'entre vous de développer cette action sur l'ensemble de vos communes, car nous pouvons et nous devons aller bien plus loin. La date pour 2027 a été arrêtée au 20 et 21 mars.

Et puis il y a eu notre **mobilisation du 17 mai dernier**, dans le cadre du manifeste pour la chasse. Grâce à vous, nos 11 revendications ont franchi les portes des mairies, ont bénéficié d'un fort écho médiatique et ont rappelé combien notre engagement est sérieux et légitime. Cette action, d'une ampleur inédite, a montré que la France des territoires, de la ruralité et des traditions reste vivante, déterminée et fière, et surtout que nos maires restent des soutiens indéfectibles de nos actions, comme de nos passions rurales. Ce manifeste continue d'exister puisqu'au niveau du bureau de la FNC nous avons fait le choix d'en faire la trame du document que nous allons soumettre à tous les candidats aux élections présidentielles de 2027. Il nous faudra donc travailler rapidement ce document dans notre FRC.

En 2025, nous avons également affronté des **moments compliqués**. Dans un climat de plus en plus polarisé, la chasse est devenue une cible. Certains voudraient faire croire qu'elle est incompatible avec la protection de la biodiversité. À ce titre, le dossier des migrateurs que nous avons affronté au printemps et à l'été dernier est sûrement l'une des plus grandes difficultés que nous ayons eu à surmonter au niveau national. Mais grâce à notre opiniâtreté et à notre volonté de « nettoyer » la chasse de ces espèces, en octobre 2025, le Conseil d'État a rendu une décision historique : il a validé les nouvelles modalités de gestion des 9 espèces et 4 d'oiseaux migrateurs, rejetant les recours des associations anti- chasse. Cette décision est venue rappeler une vérité simple : la chasse française est un acteur responsable de la gestion du vivant. Ce succès est la victoire du bon sens qui permet aujourd'hui à des centaines de chasseurs de gibiers d'eau de continuer à pratiquer leur passion.

Autre motif qui pourrait apporter satisfaction (j'ai bien dit qui pourrait !), le **dossier du loup**, cet animal qui dans la vraie vie, n'est malheureusement pas le magnifique héros devenu végétarien dans un joli conte de Noël qui a inondé les réseaux sociaux cet hiver. Grâce à son changement de statut au niveau européen, il va enfin être possible de freiner le développement du loup, pour le bien de la biodiversité, mais aussi pour le bien des femmes et des hommes qui vivent

difficilement la proximité du loup sur leurs territoires. Le déclassement du statut de protection du loup a marqué l'année 2025 avec le positionnement des chasseurs qui reste très attendu que ce soit par les pouvoirs publics, les éleveurs ou les APN. L'idée qui prévaut est de pouvoir participer à la gestion de l'espèce en fonction des pressions qui s'expriment sur les territoires. L'objectif étant que des chasseurs volontaires et formés puissent intervenir dans un cadre officiel comme auxiliaires de l'Etat. Je rappelle ici que notre position est plutôt « écouter, voir et attendre... ».

Concernant le lynx et l'ours qui sont des espèces réimplantées, il convient d'être associés aux plans nationaux d'espèces et de pouvoir influencer sur les lieux de réimplantation et leurs suivis.

Dans tous les cas, il est important d'améliorer les connaissances pratiques liées au comportement territorial et alimentaire de ces espèces dans un cadre national et c'est ce à quoi s'emploient les chasseurs avec des dossiers comme Cynéloup ou Ecolynx.

C'est à ce titre que la FNC a initié une étude qui demande la participation de toutes les Fédérations, et dont j'ai réussi à faire prendre en compte son véritable intérêt par la préfète coordinatrice. Enfin le déclassement du statut du loup ouvrira certainement la porte à celui d'autres espèces qui sont en train de dérégler durablement certains écosystèmes majeurs, tel le cormoran...Ce serait peut-être l'occasion de solder cette démarche inefficace que représente la destruction du cormoran par autorisations et quotas ; que l'on pourrait avantageusement remplacer par de simples tirs accordés à tous les chasseurs...

Ces exemples, comme bien d'autres, dépendent, malheureusement souvent du bon vouloir de **Bruxelles**. Il est évident qu'aujourd'hui, l'Europe est une structure technocratique totalement déconnectée des spécificités qui forment la diversité des territoires européens et surtout des femmes et des hommes qui y vivent. La volonté européenne, et particulièrement celle de la Commission, est de vouloir sans cesse cadrer nos vies, interdire, réglementer, et bien sûr fabriquer des normes. Une vision portée notamment par certaines figures médiatiques de la cause animale.

L'Europe doit revenir à ses fondamentaux qui sont la sécurité et l'économie. Le reste doit relever de la souveraineté des États. Je pense que l'Europe a suffisamment à faire sur la scène internationale, avec des conflits armés aux 4 coins de la planète, plus violents et meurtriers les uns que les autres, que de s'occuper de la chasse et de la pêche !

Et puis, il y a une autre actualité pour le monde de la chasse qui est présente et persistante, en revenant sans cesse dans nos discussions. Je veux évoquer le système d'indemnisation des **dégâts de grand gibier** qui est à bout de souffle. Le paiement des dégâts de grand gibier par le monde de la chasse, va conduire les fédérations des chasseurs dans un mur financier.

Sur ce dossier des dégâts, 2025 aura été à la fois une année d'achèvement... et une année charnière.

Une année d'achèvement d'abord, puisque nous arrivions au terme du plan d'accompagnement de trois ans, et donc à un moment de bilan. Mais aussi une année de transition, avec la réforme du système d'indemnisation. Un sujet qui me tient personnellement très à cœur et sur lequel j'échange régulièrement avec notre président national Willy Schraen. Je serai particulièrement attentif à ce que les derniers engagements du premier ministre, de la ministre de l'Agriculture, du ministre délégué à la chasse, du président du Sénat et des présidents des groupes chasse au Sénat et à l'Assemblée soit suivis d'effet... Je ne vois pas comment dans un contexte politique aussi instable et fragilisé économiquement, quelque élu que ce soit pourrait prendre le risque de boucler ce dossier, uniquement pour nous être agréable, sans avoir en tête un marchandage électoral pour 2027... Il est donc à mon avis prudent de ne pas faire de déclarations précipitées...

Côté **équilibre forêt-gibier**, 2025 a été l'année de lancement des travaux du nouveau

Comité technique national de l'équilibre sylvo-cynégétique. Ce comité était attendu depuis plusieurs années, dans la continuité des travaux des Assises de la forêt et du bois, dont le plan d'actions a été rendu en mars 2022. Le groupe de travail forêt n'a pas attendu la mise en place de ce comité pour engager les échanges avec les partenaires forestiers notamment autour du baromètre national de l'équilibre forêt-gibier.

D'abord avec l'ONF, dans le cadre du suivi de l'accord ONF-FNC, et autour de la révision du cahier des clauses générales de la chasse en forêt domaniale. Mais aussi avec le CNPF, afin de travailler à la mise en place d'une méthode de « constats partagés » sur le terrain complémentaires des ICE. Là aussi j'ai quelques doutes... c'est une méthode qui porte un nom mais que certains ont oublié bien vite pour nous la ressortir à leur sauce !

Concernant **le plomb** le dossier avance dans le bon sens et on devrait s'orienter vers un report à 7/8 ans concernant son interdiction. Cela ne concernerait que la grenaille, les munitions de carabines n'étant plus remises en cause...

Sur le sujet du **recrutement des chasseurs** le permis Chasse à l'Arc semble avoir trouvé des échos favorables et devrait être instauré rapidement. Je n'y suis à titre personnel pas du tout favorable, pour la simple raison que je considère comme un acte militant que tous ceux qui veulent chasser passent le même examen avec l'utilisation d'une arme à feu ! Je crains que l'on fasse entrer l'élitisme dans les rangs de notre chasse populaire au grand dam de milliers de chasseurs traditionnels. Pourquoi pas un permis pour chasser au bâton, un permis pour les veneurs, les déterreurs... ? Notre inquiétude sur la rapidité annoncée de boucler ce dossier pour juillet 2026 a été revue à ma demande. Nous allons avancer point par point en se donnant 1 an pour boucler nos travaux.

Concernant **l'interdiction de chasse du Grand Tétra, comme celle du Lagopède**, la FNC a fait bloquer le processus parce qu'il n'y a pas eu la consultation publique en amont...Mathieu Lefèvre et Sébastien Lecornu sont vent debout contre ce manquement aux dispositions réglementaires. J'espère que ce ne sera pas qu'un effet d'annonce !

Le **classement des ESOD**, autre point d'actualité a fait l'objet de débats virulents en CNCFS . La FNC a rappelé au ministère qu'il, devait appliquer leur circulaire et rien d'autres. A ce titre les propositions de classements des APN pour des espèces non prévues est actuellement fortement contesté par la FNC. La martre par exemple dont le classement est demandé par 7 FDC, mais qui a été proposée dogmatiquement sur tout le territoire français !

J'en terminerai de ce **tour d'horizon des grands dossiers nationaux** en vous alertant sur plusieurs points :

- L'Europe accélère sa volonté de légiférer sur les conditions de transport des chiens. La proposition de loi qui devra être soumise aux états membres sur le sujet est une véritable attaque en règle contre le transport de nos chiens de chasse.
- Un arrêté devrait être pris concernant un quota pour l'alouette des champs.
- Concernant les gibiers d'eau concernés par les décrets de 2025, il ne devrait pas y avoir de changement, y compris sur le quota Milouin ; la FNC

et le CEGA (Comité Experts Gestion Adaptative) y travaillent avec le ministère.

- Concernant la Tourterelle des bois la FNC propose de retirer les carnets papiers pour les déclarations de prélèvements.
- Concernant la caille des blés, nous avons une grande inquiétude sur l'avenir due au delta énorme entre les déclarations de prélèvements 2024/25 et 2025/2026. En effet les déclarations papiers faisaient état de 97000 prélèvements quand celles sur ChassAdapt en annoncent 17000 ...
- Enfin je ne reviendrai pas sur l'épineux sujet de la Louveterie française qui a cru bon de s'exonérer de tous échanges avec le monde de la chasse pour aller proposer sa propre proposition de Loi, faisant ainsi la part belle à la professionnalisation de cette corporation, et surtout son dévouement total aux services de l'Etat concernant les dégâts de sangliers, et donc une forme d'allégeance au syndicalisme agricole. Vous connaissez ma position sur ce dossier...

Dans notre Région AURA, l'année 2025 aura été celle de l'aboutissement de nombreux engagements pris par notre Fédération Régionale des Chasseurs. Ces mêmes engagements qui ont été reconnus et soutenus par nos différents partenaires dont Fabrice Pannekoucke le président du Conseil régional, son conseiller Laurent Wauquiez et son vice-président Philippe Meunier. Je me permettrai de les citer tant leurs mots ont du sens pour nous chasseurs rhônalpins. « À l'heure où les réalités rurales sont encore trop souvent regardées avec distance parfois même caricaturée nous faisons nous à notre choix celui du respect de la reconnaissance et du soutien à ceux qui connaissent le terrain s'investissent dans la durée et contribuent par leur action à l'équilibre de notre région à la préservation de notre nature. La chasse est un élément de notre patrimoine vivant parce qu'elle contribue à la vitalité de la vie associative parce qu'elle a toute sa place dans une ambition régionale qui conjugue attachement au territoire responsabilité et préservation de notre patrimoine naturel remarquable. »

L'engagement de notre Fédération Régionale en faveur des chasseurs trouve toute sa place dès lors que nous siégeons dans de multiples instances consultatives ou décisionnelles, là où se joue notre présent mais aussi et surtout notre avenir, ainsi que notre rôle de sentinelle dans la préservation de notre Environnement. Vous en trouverez la liste dans le rapport d'activités.

La chasse doit en effet faire face à plusieurs défis : maîtrise des populations de grand gibier, lutte contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des habitats, partage de la nature et maintien du rôle de sentinelle sanitaire sur la faune sauvage. Pour y faire face, l'équipe de la FRC s'est réorganisée depuis trois ans maintenant afin de mettre ses compétences au service de la chasse régionale et des chasseurs, notamment en matière de communication. Si la chasse ne manque pas d'arguments pour consacrer sa légitimité face à ses détracteurs, elle a aujourd'hui et plus qu'avant besoin d'être expliquée à une société devenue majoritairement urbaine. C'est bien l'enjeu de prochaines années.

Concernant la coordination des FDC, notre action s'est concentrée sur des réunions quasi mensuelles entre nos directrices et directeurs, parallèlement à nos Conseil d'Administration, et dont les dossiers à l'ordre du jour font l'objet d'un examen en séance plénière. Je me réjouis de cette organisation que vous avez acceptée, qui nous permet d'être beaucoup plus réactifs et pro actifs et qui pour moi est le garant d'une bonne vulgarisation des dossiers à traiter tant techniquement que politiquement.

Nos travaux conjoints pour l'Eco-Contribution ou la CPO sont un gage de réussite dans la définition et la formalisation de nos projets ; ils nous sont tout aussi utiles et pertinents dans l'approche et la gestion des fonds financiers dédiés.

C'est ainsi que notre fédération régionale assure la coordination des activités des fédérations départementales. Sur certains projets portés par nos fédérations départementales elle apporte une expertise technique et scientifique et peut même les financer. A l'inverse la FRC peut aussi être amenée à solliciter des fédérations départementales pour avoir des retours d'expérience dans le cadre d'un projet régional. Enfin la fédération régionale mène en concertation avec nos fédérations des actions d'information et d'éducation au développement durable en matière de connaissances et de préservation de la faune sauvage et de ses habitats ainsi qu'en matière de gestion de la biodiversité.

Afin d'assurer **la promotion de la Chasse**, telle que prévue par nos missions, nos modes de communication via les réseaux sociaux, permet à la FRC AURA de partager et communiquer directement avec les chasseurs et le grand public.

La refonte de notre site internet régional a servi d'impulsion pour une dynamique collective. Nos pages sur YouTube, outil attractif et dynamique nous ont permis de

valoriser les actions positives menées par les fédérations départementales des chasseurs de la région.

Le stage jeune chasseur organisé dans la réserve nationale de chasse et de faune sauvages des bauges propose depuis de nombreuses années un stage à destination des nouveaux permis cette année encore 13 jeunes chasseurs de la région ont pu lors de ces 3 jours de stage exceptionnel découvrir ce que ce serait leur future passion. Je vous demande vraiment de vous intéresser à ce dossier que je considère comme un élément important de notre vitrine chasse régionale. On ne peut pas parler de communication et de recrutement sans arrêt et être absent de ce stage régional.

Sans nos financeurs, beaucoup de ces actions ne seraient possibles, ou tout au moins aussi développées.

Même si dans le traitement de son approche comptable cela reste particulièrement compliquée, l'Eco-contribution créé en 2019 dans le cadre de la loi portant création de l'OFB, et dont les fonds soutiennent énormément les actions de nos réseaux, nous est indispensable. Cette convention signée entre la FNC et l'OFB a l'immense mérite d'exister et ne doit souffrir d'aucune critique malvenue ou d'un quelconque populisme exacerbé chez certains politiques ou élus de Fédération. Je le redis ici tous les discours destructeurs à l'égard de l'Établissement Public ne trouveront chez moi aucun un écho favorable ! L'OFB est très certainement beaucoup moins impliqué que l'agriculture dans la disparition du petit gibier ou que les forestiers dans leur opposition au PRFB par exemple...et pourtant le bruit de fond n'est pas le même...

Bien évidemment qu'il me semblera nécessaire le temps venu de réformer les choses. Que ce soit sur la partie administrative de l'inscription à l'examen du permis de chasser, du contenu de la formation, des convocations, des jours d'examen, du flux et du nombre des candidats, tout cela mérite que l'on se mette autour de la table...mais dans une ambiance sereine et constructive.

De même pour la Police de la Chasse il faudra aussi que les choses soient claires et que les rôles des uns et des autres soient clairement définis. Pour ma part, si l'OFB reste toujours autant dévolu prioritairement aux aspects environnementaux, il faudra envisager un transfert des compétences en matière de répression des infractions à la chasse à un autre corps, comme la gendarmerie par exemple.

J'en terminerai avec nos **Actions mise en œuvre** dans notre FRC.

Avec la **feuille de route désormais définie, la DREAL et la région** ont eu pour priorité d'identifier les principaux obstacles à la circulation des espèces liées aux ouvrages. Pour cela elles se sont appuyées sur les travaux de l'ensemble des partenaires engagés notamment de notre fédération régionale. L'objectif, atteint en mars 2026, était de disposer d'une liste hiérarchisée des points noirs à résorber afin d'engager ensuite la phase opérationnelle de restauration des continuités écologiques. Nous avons depuis et à ce titre assuré la coordination du suivi écologique de 3 grands passages faune situés sur les réseaux autoroutiers d'AREA. La FRC s'est aussi engagée en 2025 dans un nouveau projet à la demande de **SNCF réseau**. Cette action s'inscrit dans la stratégie des logements durable intégrant un volet sur les continuités écologiques terrestres.

Concernant **l'outil de suivi des collisions** le projet Vigifaune RedList financé par l'écocontribution a pour objectif mobilisé le réseau des fédérations des chasseurs dans l'investigation de données de présence d'espèces classées comme données insuffisantes.

Un autre dossier concerne la coanimation du **pôle faune vertébré** de l'office régional de la biodiversité cet outil a nécessité la mise en forme des données des fédérations départementales des chasseurs ainsi que de la mobilisation des acteurs de terrain.

À la demande de la DRAAF, les Fédérations de chasse via la FRC ont travaillé à la réalisation du suivi ornithologique dans le cadre du **programme national Ecophyto** financé par le ministère de l'Agriculture et qui vise à suivre l'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'environnement.

Concernant les espèces un travail de longue date est mené en Auvergne Rhône-Alpes en faveur de **la bécasse des bois** espèce capable d'occuper une grande diversité de milieux mais dans les capacités d'adaptation aux variations environnementales reste encore peu connue ces connaissances sont pourtant essentielles pour comprendre les effets du changement climatique et les activités humaines sur l'espèce.

D'autres dossiers primordiaux pour les espèces **petits gibiers de montagne** ont aussi fait l'objet de travaux conséquents depuis des années concernant la gélinotte des Bois ou le Lièvre Variable par exemple.

Enfin et dans le même ordre d'idée, la **gestion des Habitats** est aussi un axe de réflexion majeure à travers les projets que sont Biodiversité-Haie, Agribiodiv, ou les ICE.

Enfin, et là je m'adresse aux départements concernés par la gestion des petits gibiers de montagne, pour vous demander de tout mettre en œuvre de manière pragmatique et objective afin de sauver cette chasse traditionnelle de vos territoires dont je me souviens avoir été à l'origine avec Claude Goninaz.

Depuis plusieurs années, j'ai eu l'opportunité de mesurer l'importance de la chasse et des chasseurs dans la vie des territoires d'Auvergne Rhône Alpes. En participant aux travaux de la Fédération Nationale des Chasseurs, en tant que vice-président je souhaite confirmer l'engagement de celle-ci à vos côtés.

En conclusion, nous devons ensemble soutenir une chasse qui s'inscrit dans une approche globale de la vie du territoire, car il importe d'aborder la gestion des espèces chassables dans une logique de préservation et de bonne gestion de l'ensemble des espèces et des milieux qui les abritent. Certains diront une gestion de bon père de famille. Voilà les atouts de la chasse en Auvergne Rhône Alpes.

Votre Fédération des chasseurs a développé ces qualités, et les fait fructifier avec un dynamisme remarquable. Votre présence studieuse aujourd'hui symbolise tout l'intérêt que vous y portez.

En conclusion, chers amis, cette année encore, au-delà d'un simple rendez-vous institutionnel, notre Assemblée Générale c'est le moment de mesurer le chemin parcouru, d'évaluer les défis à venir et d'affirmer qui nous sommes. La chasse en Auvergne Rhône Alpes, qui rassemble près de 120 000 pratiquants et des centaines de bénévoles, n'est pas un qu'un loisir mais aussi un mode de vie : vous gérez des milliers d'hectares et demeurez l'un des derniers espaces où la France rurale s'exprime librement. La chasse doit rester cet espace de liberté et de responsabilité ; liberté pour nos territoires et responsabilité envers le vivant et les équilibres naturels.

Votre confiance fidèle, malgré nos différends, m'engage à défendre une chasse populaire, moderne et fière de ses valeurs. Merci au Conseil d'Administration et à notre équipe fédérale. Restons unis malgré parce que 2027 et les années suivantes seront placées sous le signe du courage, de l'efficacité et de la transparence.

Je vous remercie. »

Gérard AUBRET

*Président de la Fédération Régionale
des Chasseurs d'Auvergne-Rhône-
Alpes*